Conditions générales de vente – Initia Formation

Version en vigueur au 2 novembre 2026

1. Présentation

INITIA FORMATION, SAS, est un organisme de formation professionnelle continue spécialisé dans le photovoltaïque, l'électricité et la sécurité sur les chantiers.

- Siège social : 13 rue des Druides, 76320 Caudebec-lès-Elbeuf
- Centre de formation et plateaux techniques : 247 rue Félix Faure, 76320 Caudebec-lès-Elbeuf
- SIRET 823 920 731 00051 – déclaration d'activité n° 28 27 01990 27 auprès du préfet de région Normandie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)
- Certification Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation »

INITIA FORMATION conçoit et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises.

2. Définitions

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation.
- **Particulier** : personne physique qui s'inscrit à titre individuel et à ses frais, en tout ou partie.
- **Stagiaire** : personne physique qui suit la formation.
- **Formation interentreprises** : formation du catalogue réunissant des stagiaires de structures différentes.
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **OPCO** : opérateur de compétences chargé de financer la formation des salariés des entreprises adhérentes.
- **CPF** : compte personnel de formation, mobilisé sur moncompteformation.gouv.fr.

3. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations réalisées par INITIA FORMATION. Toute inscription ou commande implique leur acceptation. Elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses conditions générales d'achat. Pour les formations financées par le CPF, les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent en priorité.

4. Inscription et documents contractuels

L'inscription se fait selon les modalités indiquées sur le site initia-formation.fr ou sur le catalogue en ligne. L'émission d'un devis ne vaut pas inscription. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.

Selon le cas, l'inscription est formalisée par :

- une **convention de formation** avec l'entreprise ou le financeur (article L. 6353-1 du Code du travail) ;
- un **contrat de formation professionnelle** avec le particulier qui finance lui-même tout ou partie de sa formation (article L. 6353-3) ;
- la validation de l'inscription sur Mon Compte Formation pour le CPF.

Avant l'inscription, le client reçoit le programme, le règlement intérieur et les présentes conditions générales. À l'issue de la formation, INITIA FORMATION remet au stagiaire une attestation de fin de formation et adresse au financeur un certificat de réalisation.

5. Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxe : l'activité de formation professionnelle continue d'INITIA FORMATION est exonérée de TVA (article 261-4-4° a du Code général des impôts). Ils comprennent la formation, les supports et le matériel pédagogique, mais pas les frais de repas, de transport ou d'hébergement.

Entreprises et financeurs (OPCO, France Travail)

- Formations interentreprises : facture payable à 30 jours après la fin de la formation.
- Formations intra-entreprise : une proposition commerciale est établie au préalable ; un acompte de 30 % est versé à la commande, le solde à réception des factures émises au fur et à mesure de la formation.
- En cas de prise en charge par un OPCO, le client fait sa demande avant le début de la formation et transmet l'accord de financement avec le devis signé. Si l'accord ne parvient pas à INITIA FORMATION au plus tard un jour ouvrable avant le début, la

formation est facturée au client. En cas de prise en charge partielle, la différence est facturée au client.

Particuliers finançant eux-mêmes leur formation

- Aucune somme n'est exigée avant la fin du délai de rétractation (article 6).
- Aucun acompte n'est demandé.
- Le prix est réglé au fur et à mesure du déroulement de la formation, à réception de facture, par virement ou chèque (article L. 6353-6 du Code du travail).
- Un échéancier peut être convenu par écrit avant le début de la formation.

Formations financées par le CPF

Le paiement est effectué par la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions de Mon Compte Formation. La participation forfaitaire obligatoire et un éventuel reste à charge sont réglés par le titulaire du compte sur la plateforme.

Retards de paiement (clients professionnels)

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure, des pénalités au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

6. Droit de rétractation des particuliers

Le particulier qui conclut un contrat de formation professionnelle dispose d'un délai de **10 jours** à compter de sa signature pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception (article L. 6353-5 du Code du travail).

Lorsque le contrat est conclu à distance (en ligne, par téléphone, par e-mail) ou hors des locaux d'INITIA FORMATION, ce délai est porté à **14 jours** (article L. 221-18 du Code de la consommation). Le particulier peut alors se rétracter par tout moyen écrit, notamment par e-mail à contact@initia-formation.fr. Si, à sa demande expresse, la formation commence avant la fin de ce délai, il reste redevable des heures déjà suivies en cas de rétractation.

La rétractation n'entraîne aucun frais. Pour le CPF, le délai et les modalités prévus par Mon Compte Formation s'appliquent.

7. Dédit, annulation et absence

Remplacement ou report par le client

Si le client informe INITIA FORMATION au moins 7 jours avant le début de la formation, il peut, sans frais :

- reporter l'inscription du stagiaire sur une session ultérieure, sous réserve de l'accord éventuel du financeur ;
- remplacer le stagiaire par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, sous réserve des prérequis de la formation.

Annulation par une entreprise

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début : aucun frais.
- Entre 15 et 7 jours ouvrables avant le début : 50 % du prix de la formation.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début : 100 % du prix de la formation.

Ces sommes ne peuvent pas être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle ni prises en charge par un OPCO.

Absence ou abandon en cours de formation

Pour les entreprises, la facturation distingue les heures réellement suivies et les sommes dues au titre de l'absence ou de l'abandon ; ces dernières restent à la charge du client.

Pour les particuliers, si le stagiaire est empêché de suivre la formation par un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat est résilié et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata de leur valeur (article L. 6353-7 du Code du travail).

Annulation ou report par INITIA FORMATION

INITIA FORMATION peut annuler ou reporter une session, notamment si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure. Les stagiaires et les clients en sont informés au plus tard 5 jours ouvrés avant le début, sauf force majeure. Les sommes versées sont intégralement remboursées, ou un report est proposé avec l'accord du client.

8. Déroulement des formations

Horaires et effectif

Sauf indication contraire sur la convocation, une journée de formation dure 7 heures, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. L'effectif de chaque session est limité selon les objectifs et les méthodes pédagogiques ; une fois l'effectif atteint, INITIA FORMATION propose une autre session ou une inscription sur liste d'attente.

Programme

Le programme figurant sur la fiche de la formation peut être ajusté par le formateur selon le niveau des stagiaires, sans modifier les objectifs ni la durée.

Sous-traitance

INITIA FORMATION peut confier tout ou partie d'une formation à un formateur indépendant ou à un organisme partenaire, dont elle vérifie au préalable les compétences et habilitations. Un contrat écrit précise les obligations de chacun. INITIA FORMATION reste responsable de la qualité de la formation vis-à-vis du client.

9. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute personne concernée, ou son employeur, est invitée à le signaler dès l'inscription à la référente handicap :

Faustine Davesne – f.davesne@initia-formation.fr – 0 805 38 53 70

Un entretien confidentiel permet d'identifier les besoins et d'étudier les adaptations possibles : rythme, supports, matériel, modalités d'évaluation et d'examen, accueil. INITIA FORMATION s'appuie si nécessaire sur les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap emploi, Ressource Handicap Formation, MDPH). Lorsqu'une adaptation n'est pas possible, la personne est orientée vers une solution adaptée. Ces échanges n'entraînent aucun surcoût pour le stagiaire.

10. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à INITIA FORMATION :

- par le formulaire de réclamation du site initia-formation.fr ;
- par e-mail à contact@initia-formation.fr ;
- par courrier au 13 rue des Druides, 76320 Caudebec-lès-Elbeuf.

INITIA FORMATION accuse réception sous 48 heures ouvrées et apporte une réponse écrite sous 15 jours. Chaque réclamation est enregistrée et analysée pour améliorer les formations.

11. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, le particulier peut, en cas de litige non résolu, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève INITIA FORMATION :

AME CONSO – www.mediationconso-ame.com (formulaire en ligne, ou courrier à l'adresse indiquée sur ce site).

Le médiateur ne peut être saisi qu'après une réclamation écrite préalable auprès d'INITIA FORMATION restée sans solution, et au plus tard un an après cette réclamation. La médiation ne s'applique pas aux litiges entre professionnels.

12. Responsabilité et force majeure

INITIA FORMATION est tenue à une obligation de moyens. Elle ne peut être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment grève externe, catastrophe naturelle, incendie, interruption des transports, des télécommunications ou de l'approvisionnement en énergie.

13. Propriété intellectuelle

Les programmes, contenus et supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, sont la propriété d'INITIA FORMATION. Le client et le stagiaire s'interdisent de les reproduire, diffuser, transformer ou exploiter, notamment pour organiser ou animer des formations, sans accord écrit préalable.

14. Confidentialité et références

INITIA FORMATION, le client et le stagiaire gardent confidentiels les documents et informations échangés. INITIA FORMATION ne les communique qu'aux financeurs et partenaires impliqués dans la formation. Sauf opposition écrite, un client professionnel accepte d'être cité comme référence, avec une description objective de la prestation.

15. Données personnelles

Les données personnelles des clients et stagiaires sont traitées par INITIA FORMATION pour l'inscription, le suivi et l'évaluation des formations, la facturation et le respect de ses obligations légales, conformément au règlement européen (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et aux contrôles des financeurs. Chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition auprès de contact@initia-formation.fr, et peut saisir la CNIL. Les images prises lors des travaux pratiques sont effacées à l'issue des exercices, sauf accord écrit du stagiaire.

16. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties recherchent d'abord une solution amiable, y compris par la médiation pour les particuliers (article 11). À défaut, le litige entre professionnels relève de la compétence exclusive des tribunaux de Rouen. Le particulier peut saisir la juridiction de son domicile ou celle du lieu d'exécution de la formation.

Conditions générales de vente en vigueur au 2 novembre 2026.